



D'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de 2eme catégorie
DEMANDE :
De prolongation d'ouverture

Monsieur le Maire,

Je soussignée **LAVAL Aurélie**
Agissant en qualité de **Présidente du Comité Inter-société**
Ai l'honneur de solliciter l'autorisation :

- D'ouvrir un débit temporaire à Montrottier,
Le 14 juillet 2022 à l'occasion du **Thé dansant**
De **10h30** à **18h00** à la **Salle des sports**

- De tenir mon établissement ouvert dans la nuit
Du jusqu'à heures.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

Le 7 juillet 2022

ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Michel GOUGET, Maire de la commune de Montrottier (Rhône),
Vu, l'article 122-27 du Code des Communes,
Vu, l'article 148 du Code des débits de boissons (décret du 8 février 1955)
Vu, les articles L 131 et L 132 du code des communes,
Vu, les arrêtés Préfectoraux,
Vu, la demande ci-dessus,

A R R E T E

Article 1^{er} : LAVAL Aurélie, Présidente du Comité Inter-société

Est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 2eme catégorie
Le 14 juillet 2022
De 10h30 à 18h00 à la Salle des sports
A l'occasion du Thé dansant
Est autorisée à prolonger l'ouverture de son établissement

Dans la nuit du jusqu'à heures.

A charge pour lui de son conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Montrottier
Le 7 juillet 2022

